

Allocations familiales—Loi

● (1540)

Même si le Budget affirme que les modifications permettront d'accroître l'aide aux familles à revenu modique, il n'en demeure pas moins qu'un bon nombre de familles à faible revenu et toutes les familles à revenu moyen avec enfants recevront moins qu'elles ne reçoivent du système actuel. Par exemple, en ce qui concerne les allocations familiales, actuellement une famille reçoit \$375 par an par enfant; en 1986, cette famille recevra moins d'argent dû à la désindexation des allocations familiales et ainsi de suite pour 1987, 1988 et 1989.

Ce qu'il faut comprendre dans les mesures proposées par le gouvernement, c'est que les familles sont perdantes à long terme et ce, malgré l'augmentation du crédit impôt-enfant prévu pour 1986, 1987 et 1988. Cependant, en ce qui concerne le crédit impôt-enfant, dès 1990, cette mesure sera aussi désindexée. De plus, les autres mesures du Budget auront pour effet d'annuler tout bénéfice relié à la hausse du crédit d'impôt. En fait, pour les quatre prochaines années les prestations aux familles augmenteront légèrement à cause de l'augmentation du crédit impôt-enfant. Toutefois, c'est à partir de 1990 que les prestations diminueront et qu'elle continueront à diminuer au cours des années suivantes. Et pourquoi? Parce qu'en 1990 le crédit impôt-enfant sera lui aussi désindexé tout comme le seront déjà les allocations familiales, c'est-à-dire que ces prestations correspondront à la hausse du taux d'inflation supérieure à 3 p. 100.

Si les choses demeureraient comme elles le sont maintenant, l'augmentation des prestations serait de 4 p. 100 et non pas de 1 p. 100. Donc, même s'il y a augmentation, cette dernière est minime et ne correspondra pas à l'inflation ou au coût de la vie actuel.

Ce n'est pas tout. Le gouvernement propose d'autres mesures extrêmement défavorables à la famille. En effet, à partir de 1986, il y aura moins de familles qui bénéficieront du crédit d'impôt maximum pour enfant.

Le seuil limite de revenu qui permet à une famille de profiter du crédit d'impôt maximum est actuellement à \$26,330. Mais le gouvernement propose de ramener le seuil limite à \$23,500. D'un côté, toutes les familles dont le revenu se situe entre \$23,000 et \$26,000 ne pourront plus profiter du crédit d'impôt.

De plus, à mesure que les salaires moyens augmenteront d'année en année, de plus en plus de familles gagneront plus que \$23,500 et recevront des prestations réduites. En plus des prestations réduites, il y a aussi le régime d'impôt sur le revenu qui augmentera en 1986.

Dans les généreuses propositions du gouvernement conservateur... Il me reste dix minutes, monsieur le Président? Merci. Je croyais que vous vouliez me «couper à court» tantôt.

Dans les généreuses propositions du gouvernement conservateur, la famille à faible et à moyen revenu perd son dégrèvement fédéral à partir de 1986. Aussi, les exemptions personnelles de base sont réduites puisqu'elles seront dorénavant indexées au taux d'inflation dépassant 3 p. 100, plutôt qu'à la pleine augmentation du coût de la vie. Le revenu imposable de la famille à faible revenu est par conséquent plus élevé. Ainsi, les prestations aux enfants diminueront, l'impôt augmentera et la taxe de vente elle aussi augmentera.

Bref, l'avenir est loin d'être encourageant pour les familles à faible et à moyen revenu.

Suite aux mesures contenues dans le Budget, les familles pauvres seront plus pauvres et, bien sûr, les familles riches plus riches.

Monsieur le Président, hier, dans la présentation du projet de loi, le ministre nous demandait justement de comprendre ce projet de loi, de l'examiner à la lumière du déficit, de la dette et du besoin du gouvernement de réduire ses dépenses. Mais, monsieur le Président, si on tient compte des familles qui seront touchées par ce projet de loi, il faut examiner ce projet de loi à la lumière des 2 milliards de dollars accordés aux multinationales du pétrole, à la lumière de l'exonération des gains en capital qui profite aux familles à revenu très élevé et à la lumière des déductions fiscales accrues grâce à la possibilité de faire de plus gros placements dans les régimes enregistrés d'épargne-retraite. Les familles à faible revenu ne peuvent pas profiter de ces programmes. Ce sont donc, monsieur le Président, les pauvres qui doivent payer ce que les riches, eux, ne paient plus. C'est illogique et surtout injuste! Est-ce cela que le gouvernement appelle aider ceux qui sont dans le besoin?

Le gouvernement, monsieur le Président, propose des mesures sévères et injustes. Le gouvernement progressiste conservateur veut alourdir le fardeau des familles moins bien nanties. Pourtant, selon le recensement de 1981, 13 p. 100 des familles canadiennes vivent sous le seuil de la pauvreté. Dans la province que je représente, le Nouveau-Brunswick, 16,2 p. 100 des familles vivent en-dessous du seuil de la pauvreté et seront durement touchées par les coupures ou prestations familiales. Bien sûr, pour toutes ces familles les prestations du gouvernement représentent une grande partie de leur revenu et ce revenu leur permet de survivre et de tenir le coup. Vous savez, monsieur le Président, la pauvreté, cela existe et, malheureusement, cela existe encore au Canada. Peut-être pas chez vous, mais votre voisin sait peut-être ce que c'est que d'être pauvre et d'avoir un revenu très faible. C'est une situation que personne ne souhaite et que je ne souhaite certainement à personne de connaître.

Il n'y a pas de fierté à être pauvre ou à se dire pauvre. On n'a pas un faible revenu par choix ou parce qu'on le veut bien. La vie n'est pas facile pour tout le monde. On ne naît pas tous dans une région prospère ou dans une famille à l'aise financièrement. Plusieurs Canadiens vivent dans des régions éloignées où le système d'éducation ne permet que les niveaux primaire et secondaire et où le travail est plutôt saisonnier. Justement, monsieur le Président, un travail saisonnier, cela suppose que pendant la période estivale vous travaillez de 10 à 12 semaines pour ensuite bénéficier de l'assurance-chômage pendant l'hiver. C'est dire que les revenus sont extrêmement faibles pour ces familles. Si vous travaillez de 10 à 12 semaines à un salaire de \$400 et que vous recevez pour le reste de l'année ce qui vous revient de l'assurance-chômage, vous allez gagner en tout et partout \$14,000.

Mais si vous n'êtes pas aussi chanceux et que vous ne gagnez que \$250 par semaine pour les 12 premières semaines, vous allez tout simplement recevoir un peu plus de \$12,000 par année. Alors cela, c'est être pauvre, c'est avoir des moyens limités. Une famille pauvre, cela se voit lorsqu'on assiste à des réunions de foyers-école où à la première réunion, avant l'ouverture des classes, on dit aux parents: Vous allez devoir acheter à vos enfants une paire de souliers de gymnase, un habit de gymnase, un dictionnaire... ce sont tous des articles